



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 04 – 2015M

TRANSPORT DE PÉTROLE DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE, les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent représentent le plus grand écosystème d'eau douce dans le monde, fournissant de l'eau potable à plus de 40 millions de personnes, écosystème qui contribue de façon importante à la prospérité économique du Canada et des États-Unis;

ET ATTENDU QUE, le bassin des Grands Lacs et du Saint -Laurent est un écosystème complexe et fragile, qui englobe un large éventail de l'habitat et des activités humaines et naturelles; et

ET ATTENDU QUE le pétrole brut et ses produits dérivés sont une composante clé des sources d'énergie utilisées dans la région du Saint-Laurent et des Grands Lacs et dans toute l'Amérique du Nord;

ET ATTENDU QUE le pétrole brut doit être transporté des régions où il est extrait, dans l'Ouest de l'Amérique du Nord vers des sites industriels du Midwest, du Nord-Est et du Sud-Est du continent pour être raffiné, transformé et distribué sur les marchés;

ET ATTENDU QUE l'augmentation rapide du volume de pétrole, de gaz et d'autres produits dangereux pour le public et la santé des écosystèmes transporté au cours des dernières années cause des questions et des inquiétudes, notamment en raison des récents accidents dans la rivière Kalamazoo (Michigan), à Casselton (Dakota du Nord), à Plaster Rock (Nouveau-Brunswick), à Lynchburg (Virginie), à Lac-Mégantic (Québec), à Timmins (Ontario), à Mount Carbon (Virginie-Occidentale), à Galena (Illinois) et à Gogama (Ontario);

ET ATTENDU QUE puisque le volume et la nature du pétrole transporté change, il y a un plus grand besoin de surveillance et de mesures de protection accrues pour le transport par oléoduc, par train ou par navire;

ET ATTENDU QUE le manque de surveillance et la réglementation insuffisante du transport de pétrole et de gaz ont probablement contribué aux accidents qui ont eu lieu;



ET ATTENDU QUE les modes de transport par oléoduc, par train et par navire du pétrole sont complémentaires, binationaux et largement intégrés à l'échelle nord-américaine;

ET ATTENDU QU'EN raison des incertitudes actuelles au sujet de la sécurité publique et des risques environnementaux pour l'eau, l'air et le sol ainsi que les impacts financiers potentiels sur les municipalités attribuables à chacun des modes de transport, davantage de mesures de protection sont nécessaires;

ET ATTENDU QUE les municipalités sont souvent les premiers répondants à des déversements, des déraillements et autres accidents sur leur territoire, en plus d'être partenaires avec les autorités et les compagnies de prévention et de réponse aux accidents;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU que l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande aux gouvernements fédéraux, provinciaux et d'État de réduire de façon significative les risques humains et environnementaux associés à l'augmentation du transport de pétrole et de gaz par navire, train ou oléoduc par des lois plus sévères, de nouvelles normes, des inspections strictes et l'applications serrée de ces nouvelles mesures;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le rôle et l'autorité des municipalités, incluant leur capacité d'analyser les normes proposées, doivent être respectés par les autres paliers de gouvernement et les compagnies de transport de pétrole;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande aux autorités régulatrices et aux transporteurs d'améliorer la préparation et la réponse aux urgences pour des accidents de transport de pétrole par:

- L'augmentation des actions de prévention et de suivi;
- La divulgation des produits transportés et des routes utilisées;
- L'instauration de limites de vitesse lorsque approprié;
- La clarification des rôles et responsabilités dans le but de créer un plan de réponse harmonisé impliquant des autorités fédérales, provinciales, d'état, privées et locales;
- L'amélioration du délai de réponse;
- L'amélioration des capacités de premiers répondants et de la formation;
- La communication ouverte et transparente entre les gouvernements locaux et les compagnies de transport, y compris la divulgation complète pré-transit des produits pétroliers qui traversent leur territoire par tous les moyens de transport, sans aucune exclusion à la réglementation fédérale en matière de divulgation; des informations détaillées sur les cargaisons de pétrole et une obligation de



divulgaration rapide complète et immédiate de tout déversement sur un portail en direct, sur demande;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande la création d'un fonds d'atténuation et de compensation, financé par des redevances payées par les transporteurs et les producteurs de pétrole et de gaz qui offrirait une compensation complète des mesures de remédiation en cas de déversement, d'incendie ou d'autre événements importants;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande des évaluations environnementales sur les nouveaux projets et les projets d'augmentation de capacité de transport de produits pétroliers pour des impacts potentiels sur les Grands Lacs, le Saint-Laurent et leurs affluents, notamment dans des cas de transport de dilbit et autres produits pétroliers non-conventionnels;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'EN considérant l'intégration nord-américaine des modes de transport d'énergie fossile, l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent recommande davantage d'harmonisation des lois et règlements entre le Canada et les États-Unis;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance recommande aux deux gouvernements fédéraux d'accroître les normes environnementales inscrites dans les accords et traités commerciaux tels que la Section 6 de l'ALENA (sur l'énergie et la pétrochimie), en ajoutant une annexe pourtant sur la sécurité qui lierait le droit d'exporter des producteurs d'énergie fossiles et des convoyeurs au respect de la réglementation et des normes de sécurité des deux côtés de la frontière ;

ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE l'Alliance demande à ses membres d'adopter cette résolution et de la faire parvenir à leurs représentants politiques, y compris le président des États-Unis et le Premier ministre du Canada.

Résolution signée ce 17^e jour de juin 2015

John Dickert, Président
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
Maire de Racine (Wisconsin)